

Conseil scientifique du 29 octobre 2013
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno MENGOLI
Collège des enseignants	Karen BOWIE, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Chris YOUNES, François GUENA, Eric DANIEL-LACOMBE, Patrick LEITNER, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre FRANCA, Patrick DUGUET, Stéphanie NAVA, Michael FENKER, Armelle THONNART, Antonnela TUFANO, Mathias ROLLOT.
Personnalités extérieures	Yann NUSSAUME, Alessia de BIASE.
Excusés	Guy AMSELLEM, Christian PEDELAHORE, Xavier BONNAUD, Laurent SIMON, Antoine BEVORT, Bruno REICHLIN.
Invité(e)s	Bendicht WEBER, Président du conseil d'administration de l'ensapl, Florence TOUCHANT, directrice adjointe, Catherine Comet, responsable du service de la pédagogie, Nicole Ajarrai, chargée de la recherche et du doctorat, Paul Astruc, secrétaire général.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil scientifique du 25 avril 2013.
- 2 - Quelle place pour l'ENSAPLV dans le PRES Hesam à l'heure de la mise en œuvre des communautés universitaires d'établissements ?
- 3 – Relocalisation de l'école
- 4 – Point d'étape sur les doctorats en architecture
- 5 – Questions diverses

Le président ouvre la séance à 10h15.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 25 avril 2013.

Le compte-rendu du CS du 25 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 – Quelle place pour l'ENSAPLV dans le PRES Hesam à l'heure de la mise en œuvre des communautés universitaires d'établissements ?

Le Pres Hesam présentera début décembre à l'ensaplv un nouveau projet de statut voté par ses membres ; l'école étant affiliée, elle n'a pas de voix libérative.

Toutefois la question du nouveau statut de membre au sein du Pres Hesam se pose d'ores et déjà. Cette problématique relève d'un double enjeu pour l'ensaplv : confirmer la position de l'école de devenir membre du PRES Hesam et mettre en œuvre la stratégie qui en découle.

Or le PRES semble proposer de maintenir le statut d'affilié avec un représentant unique pour les 4 structures affiliées sans voix au sein du CA. En outre l'orientation stratégique de développement de la recherche au sein de l'ensaplv crédibilise notre demande de statut de membre.

Enfin la question de la relocalisation bien que encore très embryonnaire reste un argument de poids pour maintenir la place de l'ensaplv au sein du PRES Hesam.

Il est à noter qu'actuellement le campus Condorcet reste un opérateur immobilier et non pas une structure porteuse d'enseignement. Il n'est donc pas exclu lors de l'argumentation du nouveau statut de membre d'aborder le projet de relocalisation et par voie de conséquence celle du financement.

Bendicht Weber appuie la volonté de l'école de devenir membre du PRES HESAM et ainsi poursuivre ce qui avait été mené initialement. Les établissements partenaires tiennent fortement à leur autonomie sur les décisions pédagogiques et à celles liées à la recherche et à la production qui en découle. Il revient sur les projets « Expo 2025 » et « L'habiter ou comment change la cellule logement » et le partenariat avec le Centre Michel Serres, initié au sein du comité de pilotage de l'IDEX. Le centre MS a sollicité l'ensaplv qui a répondu de manière favorable et très rapide.

Sans doute serait-il judicieux de produire un bilan de ces actions et diffuser l'information.

Yann Nussaume souligne le fait qu'un désaccord avec la direction du PRES Hesam impliquerait un risque d'éviction de l'ensaplv hors de cette structure. Un nouveau changement fragiliserait à nouveau les laboratoires de l'école. En effet les fortes

pressions du Pres Lumière sont contrées depuis un an pour maintenir notre place au sein du Pres Hesam. Un changement de PRES est inenvisageable.

Florence Touchant revient sur la genèse de cette affiliation et précise que la direction du PRES avait clairement énoncé le changement de statut d'affilié au profit de celui de membre pour l'ensaplv au moment du changement de statut du PRES. Il semble alors légitime pour la direction de l'école de maintenir une position plus pugnace à l'heure des négociations.

Antonella Tufano, membre du comité de pilotage de l'IDEX, assure les interfaces avec le PRES. Elle a récemment adressé un mail à cette structure dans le cadre du master co-habilité autour de l'environnement ce qui confirme la légitimité de cette demande. Son rôle est aujourd'hui essentiel pour nous permettre de répondre aux appels à projet et orientations que l'école doit suivre pour mieux anticiper nos demandes.

Chris Younès revient sur la logique de départ des membres associés. Or la conjoncture actuelle est très différente, les universités se sont repositionnées. Mais les pressions sont telles que la précipitation et les crispations joueraient en notre défaveur et risqueraient de nous mettre en difficulté.

François Guéna précise qu'un changement de PRES aurait des conséquences terribles pour l'école.

Alessia de Biase ajoute que le rôle du Pres Lumière reste très périphérique et Michael Fenker revient sur la capacité de l'ensaplv à faire exister des partenariats.

3 - Relocalisation de l'école

Bendicht Weber revient sur la motion votée en CA et la nécessité de l'école de porter son projet de relocalisation. Une réflexion doit s'engager autour d'un nouvel ancrage territorial de l'école dans un site métropolitain en mutation par rapport à son projet d'école. Les questions d'urbanisme et d'architecture sont au cœur de ce projet de relocalisation et du nouveau projet d'école dont l'ensaplv doit se saisir.

Bien que le site pressenti offre un maximum de paramètres favorables, ce projet reste très incertain.

Il est donc nécessaire de maintenir le projet vivant au sein de l'école : une cellule constituée de membres du CA, du CEVE et de deux membres du CS élaborerait la méthodologie pour diffuser l'information, activer les réflexions, soutenir les débats, anticiper les questionnements afin de ne pas rater les étapes décisives du processus. Il est rappelé qu'aucun travail sur le projet d'architecture de ce site n'est demandé aux acteurs de l'ensaplv.

Alessia de Biase - dont le laboratoire travaille depuis 10 ans sur le territoire de la Plaine Saint-Denis-, Eric Daniel-Lacombe - qui souhaite faire intégrer l'architecture et le projet de façon inhabituelle au sein de l'ensaplv -, Jodelle Zetlaoui-Léger - dont le travail scientifique de production et d'évaluation de programmation inventive porte sur les questions de conception et de relocalisation notamment de l'EMOC et l'Institut d'urbanisme de Paris - et Karen Bowie - dont le travail est plus orientée sur les questions d'histoire et de patrimoine ferroviaire en France- proposent chacun leurs services.

Yann Nussaume interroge sur la dénomination appropriée de l'ensaplv en cas de relocalisation à la Plaine Saint-Denis.

Bendicht Weber revient sur les origines du nom de l'institution UP6, plus tard devenu

ensaplv du à son encrage dans un territoire géographique parisien. Une nouvelle dénomination est alors envisagée.

Bruno Mengoli précise qu'aucun budget ne nous est attribué dans le cadre de cette relocalisation.

En outre les terrains appartiennent à RFF qui les vend à Plaine Commune sans doute le meilleur interlocuteur de l'ensaplv. Il est aujourd'hui question de 70 millions d'euros pour une surface de 20 000 m² ; le MCC ne peut pas les financer. Il faut montrer son ambition et désormais parler de la création d'un centre métropolitain d'architecture et des métiers de la ville. Les bâtiments arrière de la Plaine saint Denis souhaités : Les ateliers de machines SNCF « Les cathédrales » sont protégés au titre des Monuments Historiques ; ultimes témoins de l'histoire ferroviaire en France.

4 - Point d'étape sur les doctorats en architecture

Jodelle Zetlaoui-Léger revient sur les documents transmis aux membres du CS. Un groupe a été constitué au printemps dernier pour envisager la façon d'organiser un débat au sein de l'ensaplv sur les questions du doctorat et de l'architecture. Sept débats sont prévus dès 2014 - dont les thématiques ont été définies lors du dernier CS -, impliquant chercheurs et doctorants. Un appel à contribution a été rédigé ; ouvrant la participation à tous les acteurs de l'école (qui ont eu un rapport quelconque à la recherche) sur une quinzaine de jour avec des relances régulières afin de structurer le premier débat. L'idée est de cibler la recherche comme cœur de l'activité et du projet d'établissement et pose ainsi la question de l'accompagnement des étudiants qui suivent ce doctorat. Chris Younès félicite cette initiative de récit d'expériences transdisciplinaires et intergénérationnelles qui évite de confiner la recherche à un cercle très restreint.

J-P. Franca s'interroge sur le sens à donner aux finalités de la recherche. Sans doute faut-il dans un premier temps s'adresser au personnel enseignant et doctorants. Et interpeller par la suite les étudiants. Jodelle Zetlaoui-Léger précise que ces questions viennent après un état des lieux.

Florence Touchant demande à supprimer la mention « à l'attention de l'ensemble des personnels enseignants et chercheurs de l'école » trop polémique et incertain !

5 – Questions diverses

Réflexion sur le renouvellement du corps enseignant à l'ensaplv

Philippe Dubois remet à l'ensemble des membres présents 2 tableaux, l'un précisant les champs disciplinaires et les taux selon les catégories : plus du quart des effectifs sera renouvelé dans les cinq prochaines années. La réflexion sur l'évolution selon les champs disciplinaire doit s'amorcer dès maintenant. La sanctuarisation des postes d'enseignant au sein du MCC a été confirmé. Le nombre de contractuel en ETPT représente près de la moitié de l'effectif enseignant de l'ensaplv.

La réflexion de l'évolution doit s'appuyer sur le projet d'école et le dossier d'habilitation (pour 7 ans) ; cadre pédagogique de l'école.

Dans les faits aujourd'hui les réponses au remplacement de poste sont traitées dans l'urgence sans une réflexion pédagogique adaptée et évolutive.

Cette réflexion doit soulever des questions parfois embarrassantes comme celle de la portée et des missions du CS : mimétisme de celui des universités ou instances de

réflexion de nos spécificités et de remise en question ?

Fabrique-t-on quelque chose de spécifique ou reprenons-nous le modèle ancien à l'identique ?

Comment forme-t-on aujourd'hui un architecte et dans quel but ?

Pourquoi existe-t-il une telle coupure entre les écoles d'architecture et la profession d'architecte ?

Dans quels champs l'école veut porter sa visibilité ?

La rapidité de l'évolution des conditions d'exercice en architecture implique des enseignements de plus en plus transversaux. Ce qui questionne les spécialisations de l'école. La façon d'enseigner le projet architectural doit évoluer rapidement.

Alessia de Biase s'inquiète du doublon possible sur ces questions entre le CEVE et le CS. Le CS doit définir les stratégies pédagogiques de l'école notamment en matière de recrutement d'enseignants-chercheurs. Florence Touchant contredit de façon argumentée la position d'Alessia de Biase au travers notamment de profils de postes orientés recherche, aides et soutiens auprès des enseignants soutenant leur HDR...

Toutefois, J-P. Franca souligne qu'avant de définir un profil peut-être faut-il préciser les objectifs et les orientations voulues. Il précise qu'une des grandes ambitions de l'école était d'être une grande école d'architecture sur le nombre d'étudiants inscrits. Pourquoi ne pas envisager des critères comme celui des partenariats en France et à l'étranger.

Karen Bowie revient sur l'élaboration des profils au sein des champs disciplinaires et suggère que le CS puisse avoir un rôle dans l'élaboration des profils de postes.

Bendicht Weber revient sur les missions des instances. Le cadre des instances n'est pas figé. Le CS a été créé pour réfléchir et dégager une stratégie de projet d'école qui sera mise en œuvre par le Ceve.

Yann Nussaume souligne le problème de mécanisme et revient sur les orientations parfois opaques selon les recrutements par champs notamment en pleine période de réflexion sur la refonte de la Licence.

Chris Younès revient sur les grands axes de visibilité : nombre d'étudiants, partenariats restent très opératoires, donc très pragmatiques. Il ne faut pas se perdre dans des considérations personnelles et ouvrir sur l'extérieur, croiser les regards afin d'affiner nos spécificités.

Bruno MENGOLI pose la question de base : à quoi sert un architecte aujourd'hui en France ? Selon lui, un bilan du métier qui ne doit pas être limité à la maîtrise d'œuvre est indispensable pour réfléchir au futur projet d'école. Le cursus d'architecte-urbaniste aujourd'hui est proposé à Science Po ou à l'école des Ponts et Chaussée et non pas dans les écoles d'architecture. L'ensaplV est la seule aujourd'hui à proposer le bi-cursus comme enseignement fort et attendu.

Est-ce que la question des partenariats ne renforcerait-elle pas la visibilité de l'ensaplV ?

Un état des lieux des métiers de l'architecture permettra une amorce de réponse à ces questions. Michael Fenker se propose d'exposer ce bilan lors du prochain CS.

Philippe Dubois revient sur la protection de cette profession réglementée qui est menacé. L'école devrait soutenir la réglementation de la profession d'architecte au travers de la maîtrise d'œuvre. Et ouvrir alors le volet de ce qu'une école d'architecture apporte en plus sur les métiers de la ville ?

Bruno MENGOLI revient sur la notion d'intérêt public de la profession, de la discipline du centrage quasi exclusif autour de la main d'œuvre et s'inquiète. Philippe Dubois précise le glissement du métier d'architecte. Aujourd'hui la tendance lourde est de réduire la profession d'architecte à celle d'un technicien qui traduit les décisions prises en amont et dont il a été exclu.

J-P. Franca insiste sur la nécessité pour les écoles d'architecture de former des gens compétents en matière de conception d'édifice.

Patrick Duguet souligne la double compétence liée à l'excellence à la fois dans la maîtrise d'œuvre et la recherche. Il semble que l'évolution inquiétante des étudiants et leur difficulté à accéder à la maîtrise d'œuvre soit par leurs volontés soit par leurs compétences soit pleinement ressentie par les enseignants. Peut-être connaît-on mal nos étudiants et leurs difficultés rencontrées dans l'enseignement de l'architecture à l'ensapl. Michael Fenker précise qu'à l'étranger, d'autres perspectives vers la maîtrise d'ouvrage sont proposées quand la seule conception ne peut plus être envisagée.

J-P Franca interroge sur :

Comment organiser une relation avec les étudiants pour les guider dans leur choix à partir du cycle master ? Pourquoi ne pas leur faire signer un contrat d'étude justifié et argumenté qui peut évoluer ?

Bendicht Weber revient sur la construction de la triple posture des étudiants de la licence qui implique un suivi et une responsabilisation des étudiants dont les rapports de licence sont l'illustration. Ce qui implique de moins « scolariser » les étudiants en les laissant construire leur parcours avec changements et hybridations afin de leur laisser une chance d'explorer des possibles.

La perte d'autonomie des étudiants est un fait sur lequel les enseignants se doivent d'être très vigilants.

Et quelle possibilité de reconversion offre l'ensapl aux étudiants qui ne souhaitent pas être architecte ?

Or pour hybrider il faut rendre lisible des alternatives au métier d'architecte. Aujourd'hui seuls la HMONP définit clairement la profession réglementée d'architecte et le parcours recherche. Face aux enjeux d'aménagement de la construction et du paysage peut-être faut-il préciser un certain nombre de créneaux, choix, orientations. L'observatoire des débouchés pourrait apporter un éclairage sur ce point.

Renouvellement des collèges au sein du CS

Le départ à la retraite de Christian Moley laisse la place à Alessia de Biase et Yann Nussaume en HDR. Il s'agit alors de nommer deux personnes dans le collège des personnalités extérieures.

Partenariat PARIS I

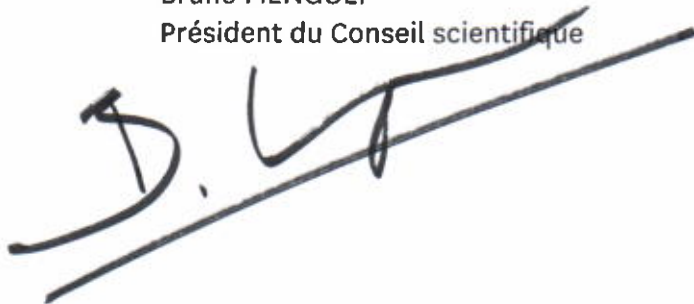
Alessia de Biase souhaiterait répondre aux propositions de PARIS I de séminaires de 4 séances à l'ensapl et d'ateliers collectifs ou individuels de chercheurs afin de participer activement à l'enseignement du 3^{ème} cycle encore trop peu visible à l'ensapl. Les membres du CS y répondent favorablement.

Dates des prochains CS (sous réserve de modifications):

- Mardi 4 février à 10h
- Jeudi 5 juin à 10h

Le Président du CS lève la séance à 12h58.

Bruno MENGOLI
Président du Conseil scientifique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mengoli', written over a horizontal line.